



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-148

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2020-09-11-002 - Arrêté n°2217/2020 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 11 septembre 2020 (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-09-11-002

Arrêté n°2217/2020 portant modification de la composition
du conseil départemental de l'environnement et des risques
sanitaires et technologiques du 11 septembre 2020



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission
interministérielle de
coordination**

N° 2217/ 2020

ARRÊTÉ
**modifiant la composition du conseil départemental
de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques**

**La préfète de l'Allier
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu les articles L 1416-1 et R 1416-1 à R 1416-6 du code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3081/2006 du 31 juillet 2006 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2663/2018 du 30 août 2018 portant renouvellement de la composition du CODERST, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 3005/2018 du 5 octobre 2018, n° 315/2019 du 11 février 2019, n° 1012/2019 du 29 mars 2019 et n° 1458/2019 du 17 juin 2019 ;

Considérant le courrier du 23 juillet 2020 par lequel la CARSAT Auvergne désigne M. Christophe BONNAUD, siégeant en tant que titulaire en qualité de représentant d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la Préfecture de l'Allier,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2663/2018 du 30 août 2018 portant renouvellement de la composition du CODERST, est modifié ainsi qu'il suit :

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 -
www.allier.gouv.fr

Trois représentants d'experts ayant leur activité dans le domaine de compétence du conseil

Désignation par la Carsat Auvergne :

Monsieur Christophe BONNAUD et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Brice CHARDONET

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 et celles des arrêtés préfectoraux des 5 octobre 2018, 11 février 2019, 29 mars 2019 et 17 juin 2019, relatives à la composition du CODERST, demeurent sans changement.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Moulins, le 11 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

Signé

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE